

ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT
Mairie 25 Grand'Rue – SOPPE LE HAUT

68780 LE HAUT SOULTZBACH– Tél : 03 89 82 52 10 –
Siret 200 052 512 00015



TRAVAUX CONNEXES DE L'AMENAGEMENT FONCIER à Soppe-le-Haut
Information aux propriétaires et exploitants

Madame, Monsieur,

Depuis le 13 novembre 2015, vous êtes propriétaire de vos nouvelles parcelles et dans l'attente de la réalisation des travaux connexes qui vous permettront d'y accéder. Par ailleurs, bon nombre d'entre vous sont soumis au versement de soultes.

Les travaux connexes :

Les travaux ont démarré début 2016 par la coupe d'arbres situés dans les emprises de l'Association Foncière, par la Société Maerky de Steinsoultz. Celle-ci devrait les finir au printemps 2017 par le chemin au lieu-dit Niederhauen. Les mauvaises conditions météorologiques du printemps ont particulièrement compliqué la tâche et les chemins existants ont souffert des intempéries. L'entreprise Maerky se charge actuellement de terminer les coupes ; elle nivellera les chemins existants du mieux possible. Je tiens toutefois à vous rappeler que les chemins forestiers ne sont pas forcément accessibles à tout type de véhicule et que l'exploitation d'une forêt nécessite l'utilisation d'engins adaptés.

Par ailleurs, l'Association Foncière a mandaté la Société Schaller-Roth-Simler pour assurer la maîtrise d'œuvre du chantier et nous accompagner dans sa réalisation. Les marchés publics ont été publiés le 27 mai 2016 mais déclarés infructueux. Aussi faut-il procéder à un second appel offre.

Le 5 septembre dernier, une réunion de concertation avec SNCF Réseau et le Département a permis de fixer un nouveau planning pour pouvoir réaliser les travaux courant 2017.

Je comprends que certains puissent se montrer impatients d'accéder aux parcelles et d'exploiter leur forêt. Je peux vous assurer que l'ensemble des membres du Bureau de l'Association Foncière se mobilise pour réussir cette étape importante et clore ce chantier.

...

Les soultes :

Les propriétaires qui devaient verser une soulte à l'Association foncière ont dans une large majorité fait le nécessaire. Nous sommes donc maintenant en capacité de procéder au paiement pour les propriétaires bénéficiaires. Cette importante opération pour les secrétaires et la trésorerie de Masevaux prendra encore quelques semaines.

Par ailleurs, le Bureau de l'Association Foncière a fixé à 10€/hectare le montant de la contribution pour l'année 2016. L'Union des Associations Foncières du Haut-Rhin (UAF68) nous assiste dans cette mission. Là encore, cette opération devrait intervenir prochainement et vous recevrez un courrier vous invitant à régler votre contribution.

Je reste à votre disposition pour ce dossier et vous adresse, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Bien cordialement,



Franck DUDT
Président de l'Association

